



CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUILLET 2025

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 29 juillet 2025 à 20h00.

Étaient présents : **Raphaël LEBLANC, Conseiller - Président**
 Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre
 Carole NACHTERGAELE, Stephan JANSEN, Échevins
 Marc PATERKA, Muriel CLAVIR, Marie COOKEN, Marie-Hélène
 KNAEPEN, Cédric COLLETTE, Christelle COCHART, Julien
 COLLIN, Conseillers
 Christelle MOËS, Directrice générale f.f.

Excusés : **Sandrine MALCHAIR, Échevine**
 Marie MERCHIE, Conseillère
 François PAERMENTIER, Directeur général

* * *

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h05.

Monsieur le Président remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Malchair, Échevine, de Madame Merchie, Conseillère et de Monsieur Paermentier, Directeur général.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président indique n'avoir reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conséquence de quoi, il propose d'approuver l'ordre du jour tel que transmis.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que transmis.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Président donne lecture des communications et informations suivantes :

- Par courrier du 26 juin 2025, le SPW Intérieur & Action sociale a indiqué que la délibération du Collège communal attribuant le marché conjoint Commune-CPAS relatif à la fourniture de documents personnalisés, la reliure et l'impression des registres aux délibérations, n'appelait aucune mesure de tutelle. Elle est donc devenue pleinement exécutoire.
- Par courrier du 30 juin 2025, le SPW Intérieur & Action sociale a indiqué que la délibération du Collège communal attribuant le marché conjoint Commune-CPAS relatif à la désignation d'un huissier de justice, n'appelait aucune mesure de tutelle. Elle est donc devenue pleinement exécutoire.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. ASBL GIG - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Monsieur Stephan JANSEN en tant que représentant de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation du délégué de la Commune à l'assemblée générale de l'ASBL GIG.

4. Assemblée générale ordinaire d'iMio

Monsieur le Président informe les conseillers qu'iMio tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 30 septembre 2025 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Décharge aux administrateurs
2. Démission d'office des administrateurs
3. Renouvellement du Conseil d'administration

Monsieur le Président annonce d'emblée qu'une seconde assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 14 octobre 2025 à 18h00, au siège social d'iMio (Rue Léon Morel, 1 à 5032 Les Isnes).

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'iMio.

5. Déclassement d'une faucheuse débroussailleuse - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'à la suite de l'acquisition de la nouvelle faucheuse débroussailleuse, il s'indique de déclasser l'ancienne machine afin de permettre sa reprise par l'adjudicataire. Monsieur Jansen précise que déclasser une machine (ou un véhicule) signifie qu'il est sorti du patrimoine communal.

Les caractéristiques de l'ancienne faucheuse débroussailleuse sont les suivantes:

- Marque VANDAELE

- Année d'acquisition: 2011
- Montant d'acquisition: 15.261,73 euros
- Compte particulier: 053300000000029

Monsieur le Président propose de procéder au déclassement.

À l'unanimité, le Conseil procède au déclassement de l'ancienne faucheuse débroussailleuse (n° patrimoine: 053300000000029).

6. Modification budgétaire n°01/2025 - Demande de réformation par la tutelle - Ratification

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de ratifier la délibération du Collège communal sollicitant de la tutelle une modification de la MB n°01/2025. Elle précise que cette demande fait suite à une réunion que les services de l'administration ont eu avec le SPW Mobilité & Infrastructures dans le cadre du subsidé de l'aéroport.

Madame Nachtergaele précise que les majorations de crédits sollicitées portent sur la réalisation d'essais de sol et de prélèvements nécessaires aux études.

Monsieur le Président propose de procéder à la ratification.

À l'unanimité, le Conseil ratifie la délibération du Collège communal du 1^{er} juillet 2025 demandant à la tutelle de réformer ladite modification budgétaire en vue d'y inclure les articles budgétaires nécessaires à la réalisation d'essais de sols et de prélèvements de carottes (subsidé 1.7).

7. Octroi d'un subsidé ordinaire à la Bibliothèque de Noville - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que la Bibliothèque de Noville sollicite un subsidé de 7.000 euros en vue d'assurer sa gestion journalière ainsi que l'acquisition de nouveaux livres. Elle indique également que ce crédit est inscrit au budget ordinaire.

Monsieur Collin interroge les mandataires sur la fréquentation de la bibliothèque.

Madame Nachtergaele répond que la bibliothèque propose environ 15.000 livres à plus de 350 lecteurs.

Madame Clavir précise qu'il conviendrait de communiquer les horaires actuels, demande si les plages d'ouverture pourraient être agrandies et si de nouveaux bénévoles, par exemple le Conseil des aînés, pourraient être sollicités afin de mieux soutenir l'accès à la culture. Elle ajoute que la bibliothèque pourrait être ouverte plus longtemps, par exemple ajouter une plage le samedi.

Monsieur le Bourgmestre propose de lancer un appel aux bénévoles via le BIC.

Monsieur le Président propose d'octroyer la subvention sollicitée.

À l'unanimité, le Conseil décide de verser une subvention de 7.000 euros à la Bibliothèque de Noville.

8. CPAS - Comptes annuels pour l'exercice 2024 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka explique que le compte pour l'année 2024 présente un résultat comptable et un résultat budgétaire à l'équilibre. Il en va de même pour le service extraordinaire. Sur ce dernier point, il précise que deux opérations ont lieu pour cet exercice :

- L'achat de matériel informatique pour un montant de 6.048,69 euros,
- La vente d'une terre agricole pour un montant de 98.853,94 euros, ayant permis d'alimenter le fonds de réserve ;

Plus globalement, le taux de réalisation du budget est réparti comme suit :

- Service ordinaire : 84,10%
- Service extraordinaire : 100,00%

Monsieur le Président propose d'approuver les comptes du CPAS pour l'année 2024.

À l'unanimité, le Conseil approuve les comptes annuels du CPAS pour l'exercice 2024.

9. Marché de travaux - Curage de fossés récupérant les eaux pluviales et remplacement de canalisation sous la voirie - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'il s'agit de lancer un marché pour le curage des fossés récupérant les eaux pluviales ainsi que le remplacement d'une canalisation sous une voirie. Ce dernier poste est cependant mis en option obligatoire dans le marché, signifiant que le remplacement n'aura lieu que si cela s'avère réellement nécessaire.

Le marché est estimé à 69.865,00 euros HTVA et sera passé par procédure négociée sans publication préalable. Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet.

Monsieur le Président propose d'approuver le cahier des charges et le choix du mode de passation.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché de travaux relatif au curage des fossés récupérant les eaux pluviales et le remplacement de canalisation sous voirie.

10. Marché de services - Entretien, réparation et dépannage de la flotte communale et des accessoires - Accord-cadre - Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'il s'agit de renouveler le marché d'entretien, de réparation et de dépannage des véhicules composant la flotte communale. Les accessoires sont également pris en compte dans le marché, à l'exception de la nouvelle faucheuse débroussailleuse. En effet, dans la mesure où le marché d'acquisition de cette dernière prévoyait aussi l'entretien, il n'a pas été jugé opportun de l'intégrer.

Le marché est divisé en six lots, correspondant à chaque type de véhicules (camionnettes (2 marques), tracteurs, camion, camion-brosse et, car communal) et est estimé à 100.165,20 euros HTVA pour trois ans (un an reconductible deux fois). Il est proposé de le passer par procédure négociée sans publication préalable. Enfin, le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre. Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le sujet.

Monsieur le Président propose d'approuver le cahier des charges et le choix de la procédure de passation.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché de services relatif à l'entretien, la réparation et le dépannage de la flotte communale et des accessoires.

11. Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher - Modification budgétaire n°1/2025 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique la modification budgétaire n°1/2025 de la Fabrique d'église de Fexhe-le-Haut-Clocher engendre une majoration de la dotation communale d'un montant de 3.283,60 euros. Le montant total de la dotation est donc de 9.725,68 euros. Cette majoration a été prévue à la modification budgétaire de la Commune. Pour le reste, aucune remarque particulière n'est formulée.

Après remarques et corrections de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

- Recettes: 30.101,79 €
- Dépenses: 30.101,79 €
- Résultat: 0,00 €

Monsieur le Bourgmestre demande de rappeler à la Fabrique d'église de Fexhe-le-Haut-Clocher d'inviter Madame l'Échevine Nachtergaele lors de ses réunions.

Monsieur le Président propose d'approuver la modification budgétaire n°1/2025 de la Fabrique d'église de Fexhe-le-Haut-Clocher.

À l'unanimité, le Conseil approuve la modification n°1/2025 de la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher.

12. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 1er trimestre 2025

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que Madame la Commissaire d'arrondissement f.f. a procédé à la vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 1^{er} trimestre de l'année 2025.

Aucune remarque n'a été formulée.

Monsieur le Président propose de prendre acte du procès-verbal de vérification d'encaisse.

Le Conseil prend acte du procès-verbal de l'encaisse du Directeur financier pour le 1^{er} trimestre de l'année 2025.

13. Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre indique que la Province de Liège propose la désignation de Madame Annick MARAITE en qualité de fonctionnaire sanctionnateur provincial au regard des lois sur les sanctions administratives communales.

Monsieur le Président propose de procéder à cette désignation.

À l'unanimité, le Conseil désigne Madame Annick MARAITE en qualité de fonctionnaire sanctionnateur.

14. AIDE - Convention d'accès aux services de gestion intégrée des réseaux d'égouttage via le portail cartographique - Cadastre du réseau d'égouttage de la Commune - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique que l'AIDE a informé la Commune que le cadastre du réseau d'égouttage était terminé.

Il est désormais possible d'accéder à l'ensemble des informations relatives au réseau d'égouttage *via* un portail spécifique. Parmi les informations disponibles, il y a, entre autres :

- La géométrie du réseau,
- Les inspections visuelles,
- Les profils longs,
- Les raccordements particuliers,
- Les avis rendus par l'AIDE sur permis d'urbanisme, etc.

La plateforme est accessible par la Commune par la conclusion d'une convention. Le montant de la souscription est de 3.077,88 euros HTVA.

Il s'agit cependant d'un outil plus qu'intéressant dans le cadre de la gestion quotidienne de notre infrastructure. Cela facilite également le travail des services techniques en la matière.

Monsieur le Président propose d'adopter la convention avec l'AIDE.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention d'accès aux services de gestion intégrée des réseaux d'égouttage via le portail cartographique.

15. Province de Liège (Direction de la Jeunesse) - Convention relative aux services proposés par la Bibliothèque itinérante de la Province - Décision

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de renouveler la convention avec la Province de Liège afin de permettre le passage du Bibliobus à l'école de Fexhe-le-Haut-Clocher. Il précise que le Bibliobus viendra toutes les deux semaines.

Monsieur le Président propose d'adopter la convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention relative aux services proposés par la Bibliothèque itinérante de la Province.

16. Conseil Consultatif Communal des Aînés - Désignation des membres - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que, lors de sa séance du 29 avril 2025, le Conseil a décidé d'instituer un conseil communal consultatif des aînés (en abrégé, CCCA).

L'appel à candidatures a été publié et treize candidatures ont été réceptionnées par l'administration.

Il s'agit d'approuver la désignation des membres, du vice-président et de la présidente du Conseil consultatif.

Monsieur le Président propose de voter les désignations.

À l'unanimité, le Conseil procède à la désignation des membres, du vice-président et de la présidente du Conseil consultatif communal des aînés (CCCA).

17. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025.

Monsieur le Président lève la séance publique à 20h30.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 20h35.

* * *

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

Christelle MOËS

Henri CHRISTOPHE